

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 6 novembre 2023 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
		PHILIPPE GOSELIN	Siège # 6

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Rés. 254-11-2023** Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par **Marie Gervais** à 19h00.

**ADOPTÉE**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 255-11-2023** **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **Philippe Gosselin** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 12.1 Chemin Lyster-Implantation d'une ligne électrique
- 12.2 Collecte des résidus dangereux 2024-Richmond
- 12.3 Avis au Conseil – Démission du conseiller # 3
- 12.4 Chemin Bogie- Ajout de matériel et compaction.

**ADOPTÉE**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'OCTOBRE 2023**

**Rés. 256-11-2023** **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre et de la séance extraordinaire 26 octobre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre et de la séance extraordinaire 26 octobre 2023.

**ADOPTÉE**

### **4. CORRESPONDANCE**

**Rés. 257-11-2023** Il est proposé par **Philippe Gosselin** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de classer la correspondance du mois d'octobre selon le calendrier de conservation des archives.

**ADOPTÉE**

## 5. RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DES COMITÉS

- Rapport de la mairesse
- Rapport de la directrice générale
- Rapport des dons
- Rapport des permis
- Rapport Infotech
- Rapport enfouissement
- Rapport des locations

### 5.1 Période de questions des conseillers sur les rapports de la mairesse et des comités

### 5.2 Nomination des conseillers sur les différents comités

Rés. 258-11-2023

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité d'Ulverton désigne les membres des différents comités tel que présenté ci-dessous. Il est à noter que la mairesse Lynda Tétreault est partie prenante de tous les comités :

#### Comités Ulverton

Voirie	Environnement	Sécurité civile	CCU	Communication
Claude Lefebvre	Joëlle Hénault	Philippe Gosselin	Karl Lyndsay	Joëlle Hénault
Philippe Gosselin	Claude Lefebvre	Claude Lefebvre	Philippe Gosselin	Marie Gervais
				Karl Lindsay
Culture et loisirs				
Sous-comités				
Ulverton tricoté serré	CSLE-Ça bouge à Ulverton	Fête du village	Marché de Noël	Comité Famille
Marie Gervais	Karl Lyndsay	Joëlle Hénault	Joëlle Hénault	Marie Gervais
Claude Lefebvre	Claude Lefebvre	Claude Lefebvre	Claude Lefebvre	
Responsable location	Responsable patinoire			
Claude Lefebvre	Claude Lefebvre			

### 5.3 Comité des paniers de Noël 2023 – Don

Rés. 259-11-2023

Il est proposé par **Karl Lindsay** appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre 100 \$ au comité des paniers de Noël.

**ADOPTÉE**

### 5.4 Achat d'une imprimante

Rés. 260-11-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse doit imprimer des documents dans le cadre de son mandat ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est pas toujours pratique d'imprimer au bureau municipal ;

Il est proposé par **Philippe Gosselin** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'une imprimante au coût de 200 \$, avant taxes, à l'usage de la mairesse dans le cadre de son mandat. ;

**ET** de faire l'achat des cartouches d'encre.

**ADOPTÉE**

### 5.5 Centre de ski de fond Richmond-Melbourne – Partenariat

Rés. 261-11-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire offrir des activités diversifiées à ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre de sport d'hiver permet d'inciter les citoyens à adopter de saines habitudes de vie ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité rembourse un billet journalier par personne sous présentation de la facture du Centre de ski de fond Richmond-Melbourne afin de promouvoir les saines habitudes de vie.

**ADOPTÉE<sup>i</sup>**

#### **5.6 Comité ÉLÉ du Val-Saint-François - Demande de financement**

**Rés. 262-11-2023**

Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre 35 \$ au comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François.

**ADOPTÉE**

#### **5.7 Maison de la Famille Les Arbrisseaux - Campagne de financement**

**Rés. 263-11-2023**

Il est proposé par **Karl Lindsay** appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre 100 \$ à la Maison de la Famille Les Arbrisseaux.

**ADOPTÉE<sup>ii</sup>**

#### **5.8 Jeux du Québec régionaux- CSLE appui financier**

**Rés. 264-11-2023**

Il est proposé par **Joëlle Hénault** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre 100 \$ au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) pour un appui financier au programme «Les amis des jeux-Estrie».

**ADOPTÉE<sup>iii</sup>**

#### **5.9 CSS des Sommets-Plan triennal d'immobilisation 2024-2025 au 2026-2027**

**Rés. 265-11-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale dépose le rapport triennal de destination des immeubles de la CSS des Sommets 2024-2025 à 2026-2027 ;

Il est proposé par **Karl Lindsay** appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le plan triennal de destination des immeubles de CSS des Sommets 2024-2025 à 2026-2027.

**ADOPTÉE<sup>iv</sup>**

#### **5.10 Nomination de la mairesse suppléante**

**Rés. 266-11-2023**

Il est proposé par **Claude Lefebvre** appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Marie Gervais comme mairesse suppléante.

**ADOPTÉE**

#### **5.11 Conseil de la MRC – Nomination d'un substitut à la mairesse**

**Rés. 267-11-2023**

Il est proposé par **Claude Lefebvre** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Marie Gervais comme substitut à la mairesse au Conseil de la MRC

**ADOPTÉE<sup>v</sup>**

## 5.12 SSIRR – Nomination d'un substitut à la mairesse

Rés. 268-11-2023

Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Claude Lefebvre comme substitut à la mairesse lors des séances du SSIRR.

**ADOPTÉE<sup>vi</sup>**

## 6. FINANCE

### 6.1 ADOPTION DES COMPTES DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2023

Rés. 269-11-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel, à chacun des membres du Conseil, des comptes à payer au montant de 7 956,94 \$, des salaires de 15 343,06 \$ et des chèques émis au montant de 22 670,10 \$ pour un montant total de 45 970,10 \$

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023 soient acceptés et autorise la directrice générale, Hélène Dumais, à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2023-03 totalisent 2 032,30 \$ Les salaires versés totalisent un montant de 15 343,06 \$

**ADOPTÉE**

## 7. URBANISME

7.1 Permis émis depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023 : 0

## 8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

## 9. ADMINISTRATION

### 9.1 Déclaration des intérêts pécuniaires – Rapport

Les élus remettent leur déclaration d'intérêts pécuniaires pour que la directrice générale en fasse rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### 9.2 Dépôt de deux états comparatifs au 30 septembre 2023

La directrice générale remet aux élus deux états comparatifs de la situation financière de la municipalité.

### 9.3 FQM Assurances - Renouvellement polices assurance vie et des blessures accidentelles des dirigeants et des bénévoles 2024

Rés. 270-11-2023

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler la police d'assurance vie et des blessures accidentelles des dirigeants et bénévoles 2024 ;

**ET** d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>vii</sup>**

### 9.4 FQM - Renouvellement des assurances 2024

Rés. 271-11-2023

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler les assurances offertes par la FQM à la Mutuelle des municipalités du Québec au coût de 13 439,70 \$ taxes incluses ;

ET d'autoriser la directrice générale, Hélène Dumais, à en faire la dépense.

#### ADOPTÉE

#### 9.5 Portion du chemin Molly Hill – Fermeture, abolition et autorisation de son aliénation

Rés. 272-11-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est propriétaire du chemin Molly Hill constitué du lot 3 635 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond ;

**CONSIDÉRANT QUE** la portion du Chemin Molly Hill bordée par les lots 3 511 444, 3 511 851 et 3 511 446 d'environ 840 mètres et des lots 3511 446 et 3 511 447 d'environ 280 mètres est transférée du domaine public au domaine privé par la résolution 242-10-2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite fermer et abolir la portion du Chemin Molly Hill bordée par les lots 3 511 444, 3 511 851 et 3 511 446 d'environ 840 mètres et des lots 3511 446 et 3 511 447 d'environ 280 mètres qu'elle n'entretient plus et qui n'est plus utilisée comme chemin public ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit gérer les voies de circulation dans le meilleur intérêt de ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a plus besoin de cette portion d'immeuble et qu'elle désire procéder à son aliénation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité maintient l'autre portion du chemin Molly Hill ouverte à la circulation comme un chemin public ;

Il est proposé par **Karl Lindsay** appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité d'Ulverton décrète la fermeture et l'abolition d'une portion du chemin Molly Hill, soit une partie du lot 3 635 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond bordée par les lots 3 511 444, 3 511 851 et 3 511 446 d'environ 840 mètres et des lots 3511 446 et 3 511 447 d'environ 280 mètres ;

ET que la Municipalité d'Ulverton reconnaît que la partie du chemin Molly Hill fermée et abolie par la présente n'est plus affectée à l'utilité publique ;

ET que la Municipalité d'Ulverton autorise la mairesse, Lynda Tétreault, et la directrice générale, Hélène Dumais, à prendre entente avec un ou des propriétaires riverains pour l'aliénation de la portion du chemin Molly Hill soit une partie du lot 3 635 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond bordée par les lots 3 511 444, 3 511 851 et 3 511 446 d'environ 840 mètres et des lots 3511 446 et 3 511 447 d'environ 280 mètres ;

ET que l'entente stipule ce qui suit :

1. La municipalité ne fournit aucun titre de propriété ou certificat de localisation de cet immeuble, la vente étant faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur ;
2. Le prix de vente s'établit à 1 \$ ;
3. Tous les honoraires et frais reliés à cette vente (tel que les frais d'arpenteur pour les opérations cadastrales, notaire, bureau de la publicité des droits et autres) sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

ET que la Municipalité d'Ulverton maintient ouverte, comme chemin public, toute la partie du chemin Molly Hill qui ne fait pas partie de la présente abolition, fermeture et aliénation.

#### ADOPTÉE

#### 9.6 Chemin Molly Hill - Lotissement

Rés. 273-11-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est propriétaire du chemin Molly Hill constitué du lot 3 635 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité vend la portion du Chemin Molly Hill bordée par les lots 3 511 444, 3 511 851 et 3 511 446 d'environ 840 mètres et des lots 3511 446 et 3 511 447 d'environ 280 mètres pour la somme de 1 \$ à Madame Alba Patiño;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de lotir le lot 3 635 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond pour en vendre la portion bordée par les lots 3 511 444, 3 511 851 et 3 511 446 d'environ 840 mètres et des lots 3511 446 et 3 511 447 d'environ 280 mètres ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents autorise la directrice générale de procéder à la demande de permis pour lotir le lot 3 635 057 ;

**ET** de mandater l'arpenteur-géomètre de Drummondville, Pierre Lachapelle, pour procéder au lotissement au coût de 2 514,50 \$ frais et taxes inclus ;

**ET** d'autoriser Lynda Tétreault, mairesse, et Hélène Dumais, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents d'arpentage préparés par Pierre Lachapelle, arpenteur-géomètre de Drummondville, à savoir pour la préparation d'un plan d'opération cadastrale de remplacement portant sur le lot 3 635 057 du cadastre du Québec ;

**ET** d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense

**ET** d'autoriser la directrice générale à facturer le coût de l'arpentage à l'acquéreur tel que stipulé dans la résolution 247-10-2023.

**ADOPTÉE**<sup>viii</sup>

#### 9.7 Bureau - Horaire des fêtes

**Rés. 274-11-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale prend une semaine de vacances dans la semaine du 24 décembre 2023 ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents de fermer le bureau municipal du 21 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement.

**ADOPTÉE**

#### 9.8 Trans-Appel - Renouvellement entente 2024

**Rés. 275-11-2023**

**CONSIDÉRANT** l'entente annuelle de service de transport adapté avec l'organisme Trans- Appel ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'entente avec Trans-appel et d'accepter :

- Que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté ;
- Que la tarification de déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2024, à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke) ;
- Les prévisions budgétaires 2023 de Trans-Appel Inc.;

**ET** d'adhérer au service pour l'année 2024 et de payer la contribution municipale établie à 5,39 \$ par personne, pour un montant total de 2 436,31 \$ (population : 452) ;

**ET** de prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2024.

**ADOPTÉE**<sup>ix</sup>

#### 9.9 Nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgence et de substituts

Rés. 276-11-2023

**CONSIDÉRANT** la nécessité de nommer un coordonnateur municipal de la sécurité civile ainsi que de substituts ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coordonnateur municipal de la sécurité civile et de ses substituts, le cas échéant, sont responsables du dossier de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité d'Ulverton ;

Il est proposé par **Philippe Gosselin**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal nomme la directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité d'Ulverton, madame Hélène Dumais, à titre de coordonnatrice municipale de la sécurité civile pour les événements pouvant se produire sur le territoire de la municipalité d'Ulverton ;

**ET** nomme monsieur Rémi-Mario Mayette, directeur général / greffier-trésorier de la Ville de Richmond et coordonnateur des mesures d'urgence de l'Organisation intermunicipale de sécurité civile (OIMSC) de la région de Richmond en tant que premier substitut ;

**ET** nomme madame Cindy Jones, directrice générale de la Municipalité du Canton de Melbourne, comme deuxième substitut ;

**ET** nomme Martin Lessard, directeur général, du Canton de Cleveland comme troisième substitut.

**ADOPTÉE\***

#### 9.10 Megaburo - Renouvellement contrat photocopieur 2024

Rés. 277-11-2023

Il est proposé par **Philippe Gosselin** appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler le contrat 2024 avec Megaburo pour le service de photocopieur au coût de 0,01490 \$ avant taxes pour les copies noires et de 0,11470 avant taxes pour les copies couleurs ;

**ET** d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE**

#### 9.11 Centre communautaire - Changement de la porte du stationnement et rénovation de la salle de bain

Rés. 278-11-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la porte du stationnement au centre communautaire est abîmée ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents de remplacer la porte au coût de xx \$ ;

**ET** d'autoriser la directrice générale, Hélène Dumais, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE**

#### 9.12 Assurances collectives - Renouvellement 2024

Rés. 279-11-2023

Il est proposé par **Philippe Gosselin**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler les assurances collectives offert par la FQM chez Desjardins Sécurité financière pour 2024 selon les coûts présentés au tableau joint :

Garantie	Tarification Desjardins 1 <sup>er</sup> janvier 2024		
	Taux mensuels	Prime mensuelle	Écart
Assurance vie de base	0,496 \$	48,61 \$	0,0%
Décès et mutilation accidentels	0,039 \$	3,82 \$	0,0%
Assurance vie des personnes à charge	5,70 \$	5,70 \$	0,0%
Invalidité de longue durée	4,247 \$	227,55 \$	0,0%
Invalidité de courte durée			
Assurance maladie			
- Protection individuelle	133,67 \$	133,67 \$	10,0%
- Protection familiale	438,65 \$	- \$	10,0%
- Protection couple	264,12 \$	264,12 \$	10,0%
- Protection monoparentale	281,41 \$	- \$	10,0%
Soins dentaires			
- Protection individuelle	31,86 \$	31,86 \$	7,0%
- Protection familiale	107,05 \$	- \$	7,0%
- Protection couple	57,74 \$	57,74 \$	7,0%
- Protection monoparentale	64,69 \$	- \$	7,0%
Soins visuels			
- Protection individuelle			
- Protection familiale			
- Protection couple			
- Protection monoparentale			

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>xi</sup>**

#### 9.13 Installation d'un tempo dans le stationnement de la route 143 et ch. Mooney

**Rés. 280-11-2023**

Il est proposé par **Philippe Gosselin**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à la majorité des membres présents de ne pas créer de précédent ;

ET de refuser l'installation d'un tempo dans le stationnement de la route 143 et chemin Mooney ;

ET d'autoriser les véhicules à y stationner.

**ADOPTÉE SUR DIVISION<sup>xii</sup>**

**Claude Lefebvre enregistre sa dissidence.**

#### 9.14 Inspection - Identification des besoins et entente

**Rés. 281-11-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de permis diminuent en nombre ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Urbatek pour l'émission des permis, l'urbanisme et à la conformité aux règlements municipaux à raison de 8 heures bimensuelles en télétravail et en présentiel du mois de mars à août 2024 ;

**ET** de recevoir les services d'une personne attitrée à la municipalité ;

**ET** d'avoir accès aux documents produits par la firme Urbatek en temps réel ;

**ET** d'autoriser la mairesse, Lynda Tétreault, la directrice générale, Hélène Dumais à signer l'entente pour et au nom de la municipalité ;

**ET** d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>xiii</sup>**

#### 9.15 Soutien à l'action bénévole (SAB) – Demande de subvention

Rés. 282-11-2023

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale de signer la demande de subvention du soutien à l'action bénévole (SAB) pour et au nom de la municipalité pour l'installation d'un terrain de pickleball sous le chapiteau.

**ADOPTÉE**<sup>xiv</sup>

#### 9.16 Me Reynolds - Rencontre

Rés. 283-11-2023

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale de planifier une rencontre avec Me Reynolds pour discuter des rôles et responsabilités des élus ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense ;

**ADOPTÉE**

#### 9.17 Borne Moulin à laine – Soutien financier

Rés. 284-11-2023

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer à l'installation d'une borne du Chemin des Cantons au Moulin à laine au coût de 625 \$ avant taxes ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE**

#### 9.18 Engagement pour la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15

Rés. 285-11-2023

**CONSIDÉRANT** le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

**CONSIDÉRANT** les effets positifs de la nature sur la santé des populations ;

**CONSIDÉRANT** les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

**CONSIDÉRANT** que les villes et les municipalités, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

Il est proposé par **xxx**, appuyé par **xxx** et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité s'engage :

À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier ;

À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire ;

À participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité ;

À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030 ;

À protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire ;

À participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation;

À viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030 ;

À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour vos citoyens.

## REPORTÉE

### 10. VOIRIE

#### 10.1 Glissière chemin Porter - Remplacement

Rés. 286-11-2023

Il est proposé par **Claude Lefebvre** appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à mandater la firme ayant la disponibilité pour installer les glissières avant la mi-novembre ;

ET d'autorise la directrice générale à en faire la dépense.

## ADOPTÉE

#### 10.2 Abat-poussière – Campagne d'adhésion 2024 par l'UMQ (AP-2024)

Rés. 287-11-2023

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ulverton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière ;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ulverton désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault** appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité d'Ulverton confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière **chlorure en solution liquide** nécessaires aux activités de la Municipalité ;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Ulverton s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée ;

**QUE** la Municipalité d'Ulverton confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Ulverton s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

**QUE** la Municipalité d'Ulverton s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026 ;

**QUE** la Municipalité d'Ulverton reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec ;

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale à inscrire la Municipalité à la campagne d'adhésion pour le regroupement d'achat pour l'abat-poussière de l'Union des Municipalité du Québec (UMQ) ( AP-2024).

**ADOPTÉE**

## 11. RÈGLEMENTS

### 11.1 Adoption du règlement 2023-04 modifiant le règlement 81-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

**Rés. 288-11-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

· Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1er janvier 2024 ;

· Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1er janvier de chaque année à compter de 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ulverton adopte le Règlement N° 2023-04 modifiant le règlement N° 81-2009, Règlement 9-1-1 ;

**QUE** le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité d'Ulverton.

**ADOPTÉE**

### 11.2 Application du Règlement 2021-08 établissant les normes relatives au service de vidange systématique des fosses septiques des résidences isolées

**Rés. 289-11-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a l'obligation de faire exécuter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ, c. Q-2, r. 22) tel que prévu à l'article 88 de ce règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est dotée d'un règlement pour prendre en charge le service de vidange des fosses septiques des résidences isolées en 2021, soit le Règlement 2021-08 *établissant les normes relatives au service de vidange systématique des fosses septiques des résidences isolées* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a la compétence d'installer et d'entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* ou de le

rendre conforme à ce règlement tel que prévu à l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens ont été informé par lettre que le service de vidange des fosses septiques entre en vigueur en 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la jurisprudence oblige à modifier le règlement 2021-08 au cours de 2024 ;

Il est proposé par **xxx**, appuyé par **xxx** et résolu à l'unanimité des membres présents de demander aux citoyens de remettre leur preuve de vidange de fosses septiques au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2023 ;

ET de procéder à la vidange des fosses septiques en 2024 pour les résidences n'ayant pas remis de preuve au 1<sup>er</sup> décembre 2023 ;

ET de facturer les propriétaires pour la vidange pris en charge par la municipalité.

**ANNULÉE**

## 12. AFFAIRES NOUVELLES

### 12.1 Chemin Lyster-Implantation d'une ligne électrique

**Rés. 290-11-2023** **CONSIDÉRANT** l'émission du permis de construction émis par la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à la ligne électrique doit être facilité pour l'entretien de cette dernière ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Bell à implanter les poteaux dans l'emprise du chemin en leur ajoutant des protections métalliques.

**ADOPTÉE**

### 12.2 Collecte des résidus dangereux 2024-Richmond

**Rés. 291-11-2023** **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté du Val Saint-François a organisé durant de nombreuses années une collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces collectes permettaient aux résidents des municipalités de Richmond, Cleveland, Melbourne, Kingsbury et Ulverton d'y participer ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté du Val Saint-François a annoncé en début d'année qu'elle ne tiendrait pas de collecte en 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Richmond avait, en mai dernier, fait savoir à la Municipalité régionale de comté du Val Saint-François de tenir une collecte à l'automne 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les décisions de ne pas tenir de collecte de RDD pour le secteur de Richmond vont à l'encontre des principes des 3RV et que si ces matières ne sont pas collectées comme il se doit elles se retrouveront dans un lieu non propice ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune collecte ne s'est tenue en 2023 sur le territoire de Richmond au bénéfice des citoyens des municipalités ci-haut mentionnées ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que le préambule fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit ;

ET que la Municipalité d'Ulverton demande à la Municipalité régionale de comté du Val Saint-François de tenir en 2024 une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) sur le territoire de Richmond au bénéfice des citoyens des municipalités de Richmond, Canton de Cleveland, Canton de Melbourne, Kingsbury et Ulverton ;

ET qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités.

**ADOPTÉE<sup>xv</sup>**

### 12.3 Avis au Conseil- Démission du conseiller # 3

La mairesse informe le Conseil de la démission du conseiller #3.

### 12.4 Chemin Bogie-Ajout de matériel et compaction

Rés. 292-11-2023

**CONSIDÉRANT** la compaction du matériel installé sur le chemin Bogie à l'intersection de la route 143 ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Jim Coddington excavation Inc pour l'ajout et la compaction de gravier pour uniformiser le sol à cette intersection.

**ADOPTÉE**

## 13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 293-11-2023

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par **Claude Lefebvre** que la séance soit levée à **19h41** La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 décembre 2023.

---

**Lynda Tétreault,**  
**Mairesse**

---

**Hélène Dumais**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

## APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 6<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

---

**Lynda Tétreault,**  
**Mairesse**

<sup>i</sup> 2023-11-09 Envoi de la résolution à M. Raïche du Centre de ski de fond Richmond-Melbourne

<sup>ii</sup> 2023-11-09 Envoi de la résolution à la Maison de la Famille des Arbrisseaux

<sup>iii</sup> 2023-11-09 Envoi de la résolution au CSLE

<sup>iv</sup> 2023-11-09 Envoi du rapport signé et de la résolution au CCS des Sommets

<sup>v</sup> 2023-11-10 Envoi de la résolution par courriel à la MRC du VSF

<sup>vi</sup> 2023-11-10 Envoi de la résolution par courriel à Rémi-Mario Mayette

<sup>vii</sup> 2023-11-10 Envoi du questionnaire et de la résolution à la FQM

<sup>viii</sup> 2023-11-10 Envoi de la résolution à l'arpenteur-géomètre

<sup>ix</sup> 2023-11-10 Envoi de la résolution à Trans-appel

<sup>x</sup> 2023-11-10 Envoi de la résolution aux DG du OIMSC et Louis Versailles, MSP

<sup>xi</sup> 2023-11-10 Envoi de la résolution à la FQM

<sup>xii</sup> 2023-11-07 Appel au citoyen pour l'informer de la résolution

<sup>xiii</sup> 2023-11-10 Envoi de la résolution à Urbatek

<sup>xiv</sup> 2023-11-10 Envoi de la résolution à la conseillère politique du député André Bachand

<sup>xv</sup> 2023-11-09 Envoi de la résolution à la MRC du VSF, Richmond, Canton de Cleveland, Canton de Melbourne et Kingsbury